

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 1ER AOUT 2022

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoins**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Conseil Municipal du Lundi 1er Août 2022

A 18 h 30 Salle de la Corderie

Ordre du Jour

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

2) Communications de Monsieur le Maire et Élection du Maire

3) Direction Générale des Services

- Délibération n°1 bis : Election du Maire
- Délibération n° 1 : Fixation du nombre d'adjoints.
- Délibération n°1 Ter : Election des adjoints.
- Délibération n° 2 : Modification de la désignation des membres des commissions municipales.
- Délibération n° 3 : Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- Délibération n° 4 : Modification des membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- Délibération n° 5 : Modification des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux .
- Délibération n° 6 : Modification de la Constitution du Conseil d'Exploitation de l'Office Municipal du Tourisme.
- Délibération n° 7 : Modification des membres de la Commission Marine.
- Délibération n° 8 : Modification des membres de la Commission des Marchés Commerçants non sédentaires.
- Délibération n° 9 : Modification des représentants à l'Association des Amis du Musée de la Marine et au Comité de Gestion du Musée de la Marine.
- Délibération n° 10 : Modification des membres au sein des différents organismes extérieurs.
- Délibération n° 11 : Modification de la Commission communale des impôts directs (CCID) - Établissement de la liste de contribuables proposée par le conseil municipal.
- Délibération n° 12 : Modification des membres du Comité Technique (CT) et Comité Hygiène, Sécurité et conditions de Travail (CHSCT) communs entre la commune et le CCAS : Désignations des délégués titulaires et suppléants.
- Délibération n° 13 : Modification de la commission municipale ayant en charge du suivi des « appels à projet ou manifestation d'intérêt (AMI)».
- Délibération n° 14 : Affectation de la salle de la Capitainerie en salle des mariages pour l'organisation des mariages du 15 juillet au 30 septembre 2022 pendant les travaux de réhabilitation de la Mairie.

Conseil Municipal du 1er août 2022
Election du Maire

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur Bernard GHESELLE, 1er adjoint suite à la démission de Monsieur Philippe FAIT, Maire sortant, en date du 19 juillet 2022 compte-tenu de sa nomination en tant que Député.

1 – Monsieur GHESELLE ouvre la séance,

Les membres de l'assemblée ont été convoqués dans le délai légal de 5 jours francs.

2 – Suite à la démission de Monsieur Philippe FAIT en date du 19 juillet 2022, en sa qualité de Maire, Monsieur Robert BAILLET devient Conseiller Municipal.

Les membres de l'assemblée le félicitent

3 – Monsieur GHESELLE demande à l'assemblée s'il n'y a pas d'inconvénient de rajouter une délibération supplémentaire n°14 « Prolongation de l'affectation de la salle de la capitainerie – organisation des mariages », suite aux travaux de réhabilitation de la salle des mariages qui sont prorogés jusqu'au 30 septembre 2022.

4- Monsieur GHESELLE met au vote le Procès verbal en date du 1er juillet 2022. Le procès verbal est adopté par 31 voix pour.

5 – Suite à la démission de Monsieur Philippe FAIT en date du 19 juillet 2022 au sein de Conseil Communautaire, Monsieur Maxime GUERVILLE devait prendre place au sein du conseil communautaire.

Suite à la réception de son courrier de démission par la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois en date du 1er août 2022, de facto je deviens alors Conseiller Communautaire.

J'ai à mon tour ce lundi 1er août 2022, démissionné par lettre adressée au Président de la CA2BM. A réception de la validation de mon courrier par la CA2BM, Monsieur André GERARD deviendra donc Conseiller Communautaire.

Monsieur Gérard André, absent à ce conseil municipal, a été averti. Il a donné son accord pour siéger au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur GHESELLE prend la parole et précise :

« afin d'informer chacun en toute transparence et de ne pas laisser se développer sur les réseaux sociaux toute interprétation contraire, je tiens aujourd'hui à confirmer que c'est de ma propre initiative que j'ai décidé de ne pas me porter candidat à la succession de Monsieur Philippe FAIT suite aux résultats des dernières élections législatives.

A cette occasion, je tiens ici à exprimer toute ma fierté d'étaplois. Un étaplois à l'Assemblée Nationale pour la 1ère fois ! Pour notre ville, c'est historique !!! Bravo Philippe. En effet, ce 19 juillet dernier, Monsieur Philippe FAIT a été élu député de notre 4ème circonscription et par la loi du non cumul des mandats a dû démissionner de son poste de Maire de notre commune. En conséquence son fauteuil est libre et il s'agit aujourd'hui à l'interne d'élire son successeur. En tant que 1er adjoint, c'est vrai, il était logique que je pose ma candidature.

Je ne l'ai pas fait. J'en avais informé Monsieur FAIT dès le début de ce mandat. Je lui avais dit que j'acceptais ce poste de 1er adjoint qu'il souhaitait me confier mais que cela n'induisait pas que je pourrais lui succéder, notamment en cas d'interruption pour longue maladie. Le remplacer pour une courte durée comme une période de congés, oui, mais seulement, et c'est ce que j'ai fait à chaque fois. Pour être honnête je ne pensais pas à ce cas de figure qui nous rassemble ce 1er août.

C'est de manière raisonnée et raisonnable que j'en suis venu à cette décision.

Il s'agit avec ce virage soudain dans le mandat de préparer les élections municipales de 2026. Après 3 mandats soit 18 ans de vie municipale je n'en serai pas et dès lors il s'agit de mettre en piste celles et ceux qui le seront. Mais en attendant 2026, et si cette assemblée le valide, je continuerai dans ma délégation d'Adjoint au Logement Social.

Pour le poste de 1er adjoint c'est le même raisonnement qui m'a conduit à le laisser vacant pour quelqu'un de plus jeune certes mais en même temps désireux de poursuivre son engagement dans la vie municipale.

Ce qui a aussi influencé, sur ma décision, est mon engagement humanitaire dans l'association « Solidarité Enfants du Liban » que j'ai créée en 1998. Je prépare actuellement pour le mois d'octobre ma 27ème mission dans le pays et j'ai toujours à cœur de poursuivre. Si l'on veut continuer à bien faire, il faut nécessairement faire des choix, d'autant que j'ai aussi la vice-présidence de l'Association « A.G.I.R. En Terres d'Opale » autre association à but humanitaire.

Et puis il y a aussi l'âge, 77 ans en 2026, il y a un temps pour tout. Et l'heure aura sonné, peut-être de pouvoir ranger le cartable, et de réserver davantage de temps à la famille.

Bonne chance à celle ou celui qui prendra le relais ce soir pour la continuité de ce mandat.

D'ores et déjà, il a toute mon estime et ma confiance et je saurai être à ses côtés pour qu'il puisse mener à bien cette responsabilité, dans le droit fil du programme établi ensemble en 2020 avec Philippe FAIT et sur lequel nous avons été élus, tout au moins la grande majorité d'entre nous. Ce programme doit rester notre boussole et au cas où ce serait nécessaire nous devrions pouvoir y trouver nos repères ».

Monsieur LAMOUR demande pourquoi la délibération n°14, location d'une salle au Député, a été retirée de l'ordre du jour.

Monsieur GHESELLE ne comprend pas le sens de sa question, pour lui la délibération n°14 stipule « la salle concernant les mariages ».

Monsieur LAMOUR répond que Monsieur GHESELLE fait « l'idiot ». C'est le 1er adjoint qui a envoyé un message pour le retrait de cette délibération.

Monsieur GHESELLE souligne qu'il n'est pas « idiot ». Monsieur LAMOUR a l'habitude d'utiliser ce genre de langage très agressif à son égard.

Il est précisé qu'effectivement Monsieur LAMOUR fait référence à la délibération n°14 présente dans le 1er ordre du jour envoyé à l'ensemble des élus et non pas dans le second ordre du jour rectifié. La délibération était relative à la mise à disposition d'un bureau pour le Député, Monsieur Philippe FAIT au sein de la Mairie.

On voulait avoir confirmation du déontologue de l'Assemblée avant de présenter cette délibération, juste d'un point de vue juridique.

6 – Monsieur GHESELLE cède ensuite la présidence à la Doyenne du Conseil Municipal, Madame DUFOUR Lyliane.

Madame DUFOUR Lyliane, prend la présidence.

1. Conformément à l'article L 2122.8 du code général des collectivités territoriales, Je propose, comme secrétaire de séance, la benjamine du Conseil Municipal, Madame Marine NEMPONT
2. Madame DUFOUR donne lecture des pouvoirs éventuels et je fais constater que le quorum est atteint (article L2121.17 du CGCT) (tiers de ses membres en exercice présent + chaque conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs)
3. Madame DUFOUR donne lecture des article L 2122.4, L2122.5 et L 2122.7 du Code général des collectivités territoriales ;
4. Madame DUFOUR invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues aux articles L 2122,4 et L 2122,7.
«Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »

Madame DUFOUR constitue un bureau comprenant en plus de la secrétaire de séance, deux assesseurs désignés au sein du Conseil Municipal (si pris dans des listes différentes)

Deux assesseurs ont été désignés : Monsieur WAUQUIER Bernard et Monsieur BAILLET Sébastien

Elle demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

Les candidats pour l'élection du maire sont les suivants :


- Monsieur Franck TINDILLER
- Monsieur Jean Paul HAGNERE

Les candidatures sont enregistrées.

Le vote se fait à bulletin secret. A son nom, chaque élu dépose son bulletin dans l'urne.

A la fin du vote, l'urne est ouverte :

- comptabilisation bulletins trouvés dans l'urne, 31 bulletins
- ouverture des bulletins par un assesseur
- l'autre assesseur annonce le nom du candidat inscrit sur le bulletin
- les résultats sont notés par la secrétaire de séance et par le personnel pour la rédaction du procès verbal

	
Délégation n° 1 (bis)	Conseil Municipal du 1er août 2022
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.1 Élection exécutif
Objet : Délégation du Conseil Municipal en vue de l'élection du Maire	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délégation :	Délégation du Conseil Municipal en vue de l'élection du Maire

Le 1er août 2022 à 18 h 30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame DUFOUR Lyliane, la plus âgée des membres du Conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le 1er Adjoint, Monsieur Bernard GHESELLE en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, démissionnaire en date du 19 juillet 2022,

Étaient présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents : Madame DELSAUX Dominique, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Xavier BRASSART.

Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR ont donné pouvoir pour voter en son nom.

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7,
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin secret et à la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Madame NEMPONT Marine a été désignée comme secrétaire de séance.

Le président constitue un bureau comprenant en plus de la secrétaire de séance, deux assesseurs désignés au sein du Conseil Municipal. Deux assesseurs ont été désignés : Monsieur WAUQUIER Bernard et Monsieur BAILLET Sébastien.

Le président demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître

Les candidats pour l'élection du Maire sont les suivants :

- Monsieur Franck TINDILLER
- Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 31

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Monsieur Franck TINDILLER, 26 voix
- Monsieur Jean-Paul HAGNERE, 4 voix

Monsieur Franck TINDILLER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, Madame DUFOUR lui remet l'écharpe.

Discussion

Discours de Monsieur WAUQUIER :

« Ayant été cité à quelques reprises en bien et en moins bien, je souhaite brièvement m'exprimer. Pour cette élection du mandat de Maire tout comme une élection à venir au niveau de la communauté d'agglomération, le point le plus important ça n'est pas de savoir qui en a envie, la moitié des présents ici pourraient légitimement en avoir envie. Le plus important c'est qui serait la plus à même ou le plus à même d'être utile pour la collectivité. Nous sommes face à des enjeux relativement importants de restructurations de nos finances communales. On y travaille donc c'est pas un souci puisque toutes les personnes sont convaincus et tout sera mis en œuvre pour travailler dans ce sens.

Tout comme il est nécessaire de remettre à niveau nos besoins à terme de ressources humaines par rapport aux nouveaux besoins de la collectivité.

Tout cela va se traduire vraisemblablement par des décisions qui seront parfois impopulaires, que ce soit en interne qu'en externe.

Le propre d'un maire c'est pas uniquement de distribuer du bonheur mais c'est aussi de prendre des décisions y compris des décisions impopulaires. Je pense et je pensais avoir la légitimité et les compétences pour pouvoir postuler et prétendre à ce mandat.

C'est dans ces situations de difficulté que nous devons accélérer les changements.

Certaines et certains d'entre vous m'ont contacté et m'ont incité le cas échéant à postuler. J'ai largement réfléchi, je ne souhaite pas du tout apporter des désordres à une situation où nous devons être réunis tous ensemble.

J'ai décidé de ne pas postuler et d'apporter mon entier et total soutien à la candidature de Monsieur Franck TINDILLER.

Il pourra compter sur moi pour continuer ce travail collectif qui a été mis en place avec vous et grâce à vous pour le bien des étaplois ».

Discours de Monsieur TINDILLER :

« Chères Etaploises, Chers Etaplois,

Monsieur le Député, Cher Philippe,

Chers Elus,

Chers Collègues,

C'est avec honneur et non sans émotion que je me tiens ici devant vous.

Ce conseil municipal sort, en quelque sorte, de nos habitudes.

J'aimerais tout d'abord, encore une fois saluer la victoire de Philippe Fait aux élections législatives. Je lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et je sais compter sur lui pour faire rayonner et hisser haut les couleurs de notre circonscription.

Maintenant l'heure est venue à la recomposition de l'équipe avec à sa tête un nouveau maire. J'aimerais dès à présent, vous faire part de toute ma gratitude pour la confiance que vous m'accordez en m'attribuant le fauteuil majoral.

Etaples sur mer, quelle belle ville ! La faire vivre : quelle responsabilité !

Une responsabilité que je mesure pleinement et que j'assumerai avec la plus grande fierté. En effet, la proximité avec les habitants et l'action concrète ne peuvent rendre quelqu'un voulant servir la population, plus heureux. Il y a maintenant deux ans, le 25 mai 2020, Philippe Fait était élu maire pour la seconde fois. Vingt-neuf élus l'accompagnèrent et vous êtes toujours présents aujourd'hui. Quel dévouement ! Vous vous êtes investis avec Philippe Fait en mettant en place un programme ambitieux. C'est donc à mon tour de m'engager, m'engager envers vous mais aussi envers toutes les Etaploises et tous les Etaplois. C'est la raison pour laquelle je suivrai cette feuille de route qui a été portée et élue, il y a 2 ans. J'insisterai sur ce point, car en plus d'avoir été votée par les habitants d'Etaples sur mer, c'est une vision que je partage totalement.

Etaples sur mer, ma ville d'enfance ! Celle qui m'a vu grandir. C'est ici que tout a commencé. Fils d'ouvrier avec un père peintre en bâtiment et une mère commerçante, je suis fier de mes origines. Dès l'âge de 12 ans, je m'engage dans le monde associatif. C'est donc passionné que je me suis investi, m'investis et m'investirai pour ma ville. C'est à 200 % que j'endosserai le rôle de maire, avec le soutien de toute l'équipe sans qui tous ces projets ne seraient pas réalisables.

En toute logique, je poursuivrai le programme. Je le poursuivrai, certes et je l'achèverai, avec l'aide de tous.

Je veux le meilleur pour Etaples sur mer, c'est dans ce but qu'il faut voir loin. Ainsi, j'axerai mon mandat sur le développement de la ville sur le long terme. Dans ce sens plusieurs projets sont prévus, encore une fois, dans la continuité du mandat. Je vous en citerai quelques-uns tels que la transformation des abattoirs en parking, l'aménagement d'une aire de camping-car, la préservation et la valorisation de notre patrimoine bâti, visant à embellir notre cité afin de la rendre toujours plus attractive. L'un des points majeurs de la vision que j'apporterai à la ville est de renforcer son centre. De plus, sortant du poste d'adjoint en charge de l'attractivité touristique et économique, c'est de manière évidente que j'orienterai notre vision de la ville vers le développement touristique et économique. Je veillerai également sur les domaines de la culture, l'éducation, le sport ou encore l'accompagnement des familles et des seniors. Ce sont des axes forts qui enrichissent Etaples sur mer, c'est pour cette raison que je désire garder le cap, avec vous et grâce à vous. Ainsi, nous devons travailler ensemble. La confiance est le ciment invisible qui conduit une équipe à gagner. En effet, l'intelligence collective est une force sur laquelle nous devons bâtir un projet commun. Je crois en elle ! Tel que le disait Kenneth Blanchard : « Aucun d'entre nous n'est plus intelligent que l'ensemble d'entre nous ». C'est donc dans un esprit d'entraide, de soutien et de coopération que nous travaillerons ensemble. Nous avons un objectif commun, la qualité de vie des Etaploises et des Etaplois à travers cette belle ville que nous chérissons tous sincèrement.

En conclusion, je voudrais, encore une fois, vous dire merci, chers collègues, pour le travail accompli, et celui que nous allons accomplir ensemble. Je compte sur nous tous, pour représenter tous les habitants de cette belle et grande Cité des Pêcheurs ; sans oublier l'appui des agents de la collectivité, je les remercie ici pour leur dévouement et leur implication.

Je finirai ces quelques mots par ces engagements : en qualité de maire, je représenterai tous les habitants, j'assurerai la proximité sur le terrain, j'assurerai le développement économique, social, culturel, touristique, éducatif et sportif de notre ville, je m'investirai totalement pour Etaples sur mer !

Je vous remercie pour la confiance accordée et travaillons, ensemble ! Car nous avons un programme à poursuivre et à achever, avant d'en écrire de nouveaux ».

Ensuite Monsieur TINDILLER cède la parole à Melle Lilou MAGNER, et à Melle Lise MESMACRE, conseillères municipales au sein du conseil des jeunes, qui donnent lecture de la charte de l' élu local.

Vote

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 1

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-2, L 2122-14,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,



Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjoints au Maire,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer à huit le nombre des Adjoints de la Commune d'Etaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

	
Délibération n° 1 Ter	Conseil Municipal du 1er août 2022
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.6 Exercice des mandats locaux
Objet : Délibération du Conseil Municipal en vue de l'élection des adjoints	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Délibération du Conseil Municipal en vue de l'élection des adjoints

Le 1er août 2022, à 18 h 30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GHESELLE, 1er adjoint au Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le 1er adjoint en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, démissionnaire en date du 19 juillet 2022,

Etaient présents :

Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents : Madame DELSAUX Dominique, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Xavier BRASSART.

Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR ont donné pouvoir pour voter en son nom.

Madame NEMPONT Marine a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2113-1 et L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge plus élevée sont élus,

Le Maire en application des articles L2122,1 L2122,1 du Code général des collectivités territoriales indique que la commune peut disposer de neuf adjoints et propose de rester à ce nombre.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à huit, le nombre d'adjoints au Maire.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres listes d'adjoints et fait procéder à l'élection de la liste d'adjoints à bulletin secret.

Liste présentée :

- Liste « Franck TINDILLER »

Monsieur LAMOUR demande un vote à main levée.

Après un vote à main levée décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal, **la délibération est adoptée par 31 voix pour.**

La liste de Monsieur Franck TINDILLER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- 1er adjoint : BAILLET Sébastien
- 2ème adjointe : BEURAIN Christelle
- 3ème adjoint : GHESELLE Bernard
- 4ème adjoint : MAILLART Maryse
- 5ème adjoint : WAUQUIER Bernard
- 6ème adjoint : DELSAUX Dominique
- 7ème adjoint : LANQUETIN Charles
- 8ème adjointe : TILLIER Nathalie

Discours de Sébastien BAILLET : « je m'engage à ne pas me couper de la population c'est le plus important. De m'occuper de l'avenir proche de la ville notamment dans le domaine culturel. J'aiderai Monsieur le Maire dans ses fonctions et les autres élus pourront compter sur moi également ».



Délibération n° 2

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint(s),** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification de la désignation des membres des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier les membres au sein des différentes commissions municipales

Vu la délibération n°5 en date du 25 mai 2020,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjointes au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la composition des cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- **La Commission n°1 : « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer »**
Domaines : Affaires Scolaires / Jeunesse / Sports

- **La Commission n°2 : « Piloter un service public de qualité »**
Domaines : Finances / Ressources Humaines

- **La Commission n°3 : « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer »**
Domaines : Culture et Animation / Attractivité Economique et Touristique / Communication

- **La Commission n°4 : « Equiper durablement la Ville d'Etaples-sur-mer »**
Domaines : Travaux / Habitat et Cadre de vie / Urbanisme / Environnement / Sécurité

- **La Commission n°5 : « Animer les Solidarités »**
Domaines : Affaires Sociales / Affaires Funéraires

Il est proposé au Conseil Municipal que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 18 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la délibération suivante :

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 – Commission « Grandir, réussir et bien-vivre à Etaples-sur-mer » :

15 membres

Domaines : Affaires Scolaires/Jeunesse/sports

Membre de droit : Monsieur le Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 12 membres :

1- Dominique DELSAUX

2 – Nathalie TILLIER

- 3 – Charles LANQUETIN
- 4 – Gérard ANDRE
- 5 – Aurore WACOGNE
- 6 – Jean-Michel GOSSELIN
- 7 – Maxime GUERVILLE
- 8 – Marine NEMPONT
- 9 – Coralie PREUVOST
- 10 – Justine GOSSELIN
- 11 – Adrien BACLET
- 12 – Sophie DENEUX

Liste « Etapes Ensemble » : 3 membres

- 1 – Jean-Pierre LAMOUR
- 2 - Anne-Marie GOLDSTEIN
- 3 - Jean-Paul HAGNERE

2 – Commission « Piloter un service public de qualité » : 18 membres

Domaines : Finances/Ressources Humaines

Membre de droit : Monsieur le Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 14 membres

- 1 – Bernard WAUQUIER
- 2 – Bernard GHESELLE
- 3 – Christelle BEAURAIN
- 4 – Sébastien BAILLET
- 5 – Maryse MAILLART
- 6 – Andréa ELYSE
- 7 – Dominique DELSAUX
- 8 – Nathalie TILLIER
- 9 – Charles LANQUETIN
- 10 – Josiane BOUTOILLE
- 11 – Lyliane DUFOUR
- 12 – René BONVOISIN
- 13 – Marie-Antoinette LISIK
- 14 – Philippe RAMET

Liste « Etaples Ensemble » : 3 membres

- 1 - Jean-Pierre LAMOUR
- 2 - Anne-Marie GOLDSTEIN
- 3 - Jean-Paul HAGNERE

Liste « Nous sommes là pour Etaples » : 1 membre

- 1 - Xavier BRASSART

3 – Commission « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer » 15 membres

Domaines : Culture et Animation/Attractivité Economique et Touristique/Communication

Membre de droit : Monsieur le Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 12 membres

- 1 – Sébastien BAILLET
- 2 – Andréa ELYSE
- 3 – Maryse MAILLART
- 4 – Bernard WAUQUIER
- 5 – Charles LANQUETIN
- 6 – Maxime GUERVILLE
- 7 – Aurore WACOGNE
- 8 – Adrien BACLET
- 9 – Frédéric CADET
- 10 – Jean-Michel GOSSELIN
- 11 – Marine NEMPONT
- 12 – Caroline ROSSIGNOL

Liste « Etaples Ensemble » : 3 membres

- 1 - Jean-Pierre LAMOUR
- 2 - Anne-Marie GOLDSTEIN
- 3 - Jean-Paul HAGNERE

4 – Commission « Equiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer » :

15 membres

Domaines : Travaux/Habitat et Cadre de Vie/ Urbanisme / Environnement / Sécurité

Membre de droit : Monsieur le Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 12 membres

- 1 – Maryse MAILLART
- 2 – Bernard GHESELLE
- 3 – Bernard WAUQUIER
- 4 – Lyliane DUFOUR
- 5 – Andréa ELYSE
- 6 – Philippe RAMET
- 7 – Grégory HURTREL
- 8 – René BONVOISIN
- 9 – Jean-Pierre BOUVILLE
- 10 – Caroline ROSSIGNOL
- 11 – Gérard ANDRE
- 12 – Marie-Antoinette LISIK

Liste « Etaples Ensemble » : 3 membres

- 1 - Jean-Pierre LAMOUR
- 2 - Anne-Marie GOLDSTEIN
- 3 - Jean-Paul HAGNERE

5 – Commission « Animer les solidarités » :15 membres

Domaines : Affaires Sociales / Affaires Funéraires

Membre de droit : Monsieur le Maire

Liste « J'aime Etaples-sur-mer » : 12 membres

- 1 – Christelle BEAURAIN
- 2 – Caroline ROSSIGNOL
- 3 – Sophie DENEUX
- 4 – Coralie PREUVOST
- 5 – Jean-Pierre BOUVILLE
- 6 – Aurore WACOGNE

- 7 – Maryse MAILLART
- 8 – Josiane BOUTOILLE
- 9 – Philippe RAMET
- 10 – Andréa ELYSE
- 11 – Grégory HURTREL
- 12 – Marie-Antoinette LISIK

Liste « Etapes Ensemble » : 3 membres

- 1 - Jean-Pierre LAMOUR
- 2 - Anne-Marie GOLDSTEIN
- 3 - Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 3

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoins,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier les membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu la délibération n° 6 du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjoints au Maire,

Considérant qu'il convient de modifier les membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Cette désignation doit avoir lieu à scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT). Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, procède à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Bernard WAUQUIER
- Maryse MAILLART
- Philippe RAMET
- Josiane BOUTOILLE
- Jean-Pierre LAMOUR

Sont candidats au poste de suppléant :

- Adrien BACLET
- Jean-Michel GOSSELIN
- Aurore WACOGNE
- Gérard ANDRE
- Jean-Paul HAGNERE

Sont donc désignés en tant que:

- délégués titulaires :

- Bernard WAUQUIER
- Maryse MAILLART
- Philippe RAMET
- Josiane BOUTOILLE
- Jean-Pierre LAMOUR

- délégués suppléants :

- Adrien BACLET
- Jean-Michel GOSSELIN
- Aurore WACOGNE
- Gérard ANDRE
- Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 4

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier la composition des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Vu la délibération n° 8 du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L 1411-1, L 1411-5 ainsi que ses articles D1411-3 et D1411 -5,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjoints au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, Président de droit, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans ce cadre, 1 liste a été déposée :

titulaires :

- Bernard WAUQUIER
- Maryse MAILLART
- Sébastien BAILLET
- Jean-Michel GOSSELIN
- Jean-Pierre LAMOUR

suppléants :

- Adrien BACLET
- Josiane BOUTOILLE
- Aurore WACOGNE
- Gérard ANDRE
- Jean-Paul HAGNERE

L'assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à main levée, l'assemblée délibérante ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- en qualité de membres titulaires :

- Bernard WAUQUIER
- Maryse MAILLART
- Sébastien BAILLET
- Jean-Michel GOSSELIN
- Jean-Pierre LAMOUR

- en qualité de membres suppléants :

- Adrien BACLET
- Josiane BOUTOILLE
- Aurore WACOGNE
- Gérard ANDRE
- Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 5

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint(s),** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1413-1, L 2121-21 relatif au vote à bulletin secret,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (modifiée) en son chapitre 1er intitulé : « Participation des habitants de la vie locale »,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui consacre de nouvelles relations entre la CCSPL et le Conseil Municipal,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjointes au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que, lorsqu'une seule liste a été déposée après appel à candidatures, respectant le principe de la représentation proportionnelle, les nominations au sein de cette commission prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire,

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Dans ce cadre, 1 liste a été déposée et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner :

les membres titulaires :

- Bernard WAUQUIER
- Maryse MAILLART
- Sébastien BAILLET
- Jean-Michel GOSSELIN
- Dominique DELSAUX
- Jean-Pierre LAMOUR

les membres suppléants :

- Adrien BACLET
- Philippe RAMET
- Aurore WACOGNE
- Gérard ANDRE
- Lyliane DUFOUR
- Jean-Paul HAGNERE

L'assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à main levée, l'assemblée délibérante ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, à l'élection de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants appelés à siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Sont donc désignés membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- en qualité de membres titulaires :

- Bernard WAUQUIER
- Maryse MAILLART
- Sébastien BAILLET
- Jean-Michel GOSSELIN
- Dominique DELSAUX
- Jean-Pierre LAMOUR

- en qualité de membres suppléants :

- Adrien BACLET
- Philippe RAMET
- Aurore WACOGNE
- Gérard ANDRE
- Lyliane DUFOUR
- Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 6

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification de la Constitution du Conseil d'Exploitation de l'Office Municipal du Tourisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier les membres au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office Municipal du Tourisme

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjointes au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la composition des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office Municipal de tourisme.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein du conseil d'Exploitation les neuf conseillers municipaux suivants :

Membre de droit : Monsieur le Maire

- Jean-Michel GOSSELIN
- Bernard WAUQUIER
- Sébastien BAILLET
- Maryse MAILLART
- Philippe RAMET
- Maxime GUERVILLE
- Jean-Pierre LAMOUR
- Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 7

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification des membres de la Commission Marine

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier les membres de la Commission Marine

Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjointes au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier la composition des membres de la commission marine,

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, propose et désigne les membres suivants pour siéger à la Commission Marine :

Membre de droit : Monsieur le Maire

- Sébastien BAILLET
- Frédéric CADET
- Adrien BACLET
- René BONVOISIN
- Jean-Michel GOSSELIN
- Philippe RAMET
- Jean-Pierre LAMOUR
- Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 8

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification des membres de la Commission des Marchés Commerçants non sédentaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier les membres à la Commission des Marchés Commerçants non sédentaires

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et

Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier la composition des membres de la Commission des Marchés Commerçants non sédentaires,

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, propose et désigne les 9 membres suivants pour siéger à la Commission des Marchés Commerçants non sédentaires :

Membre de droit : Monsieur le Maire

- Bernard WAUQUIER
- Adrien BACLET
- Grégory HURTREL
- Marie-Antoinette LISIK
- Aurore WACOGNE
- Maxime GUERVILLE
- Jean-Pierre LAMOUR
- Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 9

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification des représentants à l'Association des Amis du Musée de la Marine et au Comité de Gestion du Musée de la Marine

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier les représentants à l'Association des Amis du Musée de la Marine et au Comité de Gestion du Musée de la Marine

Vu la délibération n°15 du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder :

- à la désignation de deux représentants à l'Association du Musée de la Marine, à savoir :

- Franck TINDILLER, Maire
- Sébastien BAILLET

- à la désignation de quatre représentants au Comité de Gestion du Musée de la Marine, à savoir :

- Franck TINDILLER
- Sébastien BAILLET
- Philippe RAMET
- Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 10

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification des membres au sein des différents organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier les membres au sein des différents organismes extérieurs

Vu la délibération n° 16 du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjointes au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner les représentants de la commune d'Etaples-sur-mer au sein des organismes extérieurs suivants :

- ✓ Lycée Professionnel Jules Verne,
- ✓ Conseil Portuaire du Département du Pas-de-Calais,

- deux délégués siégeant au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jules Verne, à savoir :

- Franck TINDILLER , Maire
- Nathalie TILLIER

- à la désignation des membres siégeant au sein du Conseil Portuaire du Département du Pas-de-Calais, à savoir :

Membres désignés en son nom par le Conseil Municipal	
Titulaire	Suppléant
Franck TINDILLER	Sébastien BAILLET
Membres désignés au titre de la Concession des Equipements	
Titulaire	Suppléant
Frédéric CADET	Bernard WAUQUIER
Membres représentant le personnel de la Concession des Equipements	
Titulaire	Suppléant
Olivier Imbert	Pierre Ramet

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 11

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification de la Commission communale des impôts directs (CCID) - Établissement de la liste de contribuables proposée par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

CCID - Établissement de la liste de contribuables proposée par le conseil municipal

Vu la délibération n° 17 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjoints au Maire,

Pour que cette nomination puisse avoir lieu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, après un vote à main levée décidé à l'unanimité, de dresser la liste des membres du Conseil Municipal suivante :

Membres du Conseil Municipal	
Titulaires	Suppléants
❖ Franck TINDILLER	❖ Christelle BEURAIN
❖ Maryse MAILLART	❖ Bernard GHESELLE
❖ Josiane BOUTOILLE	❖ Nathalie TILLIER
❖ Dominique DELSAUX	❖ Caroline ROSSIGNOL
❖ Bernard WAUQUIER	❖ Charles LANQUETIN
❖ Lyliane DUFOUR	❖ Aurore WACOGNE
❖ Jean-Pierre BOUVILLE	❖ Jean-Michel GOSSELIN
❖ Philippe RAMET	❖ Maxime GUERVILLE
❖ Jean-Pierre LAMOUR	❖ Andréa ELYSE
❖ Jean-Paul HAGNERE	❖ Marine NEMPONT
❖ Anne-Marie GOLDSTEIN	❖ René BONVOISIN
❖ Xavier BRASSART	❖ Grégory HURTREL

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 12

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification des membres du Comité Technique (CT) et Comité Hygiène, Sécurité et conditions de Travail (CHSCT) communs entre la commune et le CCAS : Désignations des délégués titulaires et suppléants

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier la liste des délégués titulaires et suppléants du CT et CHSCT

Vu la délibération n° 28 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjointes au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier la composition la liste des délégués titulaires et suppléants du CT et CHSCT,

Après un vote à main levée décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal, ont été désignés délégués au CT et au CHSCT commun entre la Ville et le CCAS les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Franck TINDILLER Bernard WAUQUIER Josiane BOUTOILLE Jean-Pierre LAMOUR	Maryse MAILLART Christelle BEURAIN Gérard ANDRE Jean-Paul HAGNERE

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n°13

Conseil Municipal du 1er août 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.3 – Désignation de représentants

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Modification de la commission municipale ayant en charge du suivi des « appels à projet ou manifestation d'intérêt (AMI) »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à modifier sur la commission municipale ayant en charge du suivi des « appels à projet ou manifestation d'intérêt (AMI) » et à l'élection de ses membres

VU la délibération n°1 bis en date du 16 mars 2022,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

VU les dispositions du Code de la commande publique ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 13 juillet 2022, portant acceptation de la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Philippe FAIT, en tant que Maire et Conseiller Municipal, à compter du 19 juillet 2022,

Considérant l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, en date du 1er août 2022, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT, et des Adjointes au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier la composition de la liste des membres de la Commission « AMI » :

- Monsieur Franck TINDILLER
- Monsieur Bernard WAUQUIER
- Monsieur Sébastien BAILLET
- Madame Aurore WACOGNE
- Monsieur Philippe RAMET
- Madame Dominique DELSAUX
- Madame Marine NEMPONT
- Monsieur Gérard ANDRE
- Madame Andréa ELYSE
-

La délibération est adoptée par 31 voix pour.



Délibération n° 14

Conseil Municipal du lundi 1er août 2022

Service État Civil

Domaine de compétence :
6.4 – Autres actes réglementaires

Le Lundi Premier Août deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
25/07/2022

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 03/08/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Xavier BRASSART à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE.

Votants : 31

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Affectation de la Salle de la Capitainerie – Organisation des Mariages

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Affectation de la salle de la Capitainerie en salle des mariages pour l'organisation des mariages du 15 août au 30 septembre 2022 pendant les travaux de réhabilitation de la Mairie

Vu les articles L 2121-30-1 et R 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil,

Vu le mail du Procureur de la République en date du 1er Août 2022,

Vu la délibération n°11 en date du 1er juillet 2022, affectant la salle de la Capitainerie en salle des mariages du 15 juillet au 15 Août 2022 pendant les travaux de réhabilitation de la Mairie,

Considérant que des travaux de réhabilitation de la Mairie sont prorogés jusqu'au 30 septembre 2022.

Considérant que la salle des Mariages demeure indisponible pendant environ 45 jours, l'organisation des mariages pourra se faire à La Capitainerie, située sur le parking du Port de Plaisance, Boulevard Impératrice à ETAPLES SUR MER.

Considérant que cette salle n'étant pas située dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des Mariages.

Considérant que le Procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord courrier en date du 01 Août 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à affecter temporairement la salle de la Capitainerie en salle des mariages pour la période du 15 août au 30 septembre 2022.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.